



Annulation Vente Voiture occasion

Par **fab67370**, le **29/05/2016** à **17:43**

Bonjours,

En date du 27.05.2016, je vends une Twingo occasion de 1999 252000kms

CT ok -6mois, correction complète de la contre visite faite en mars 2016

La visite et essai du véhicule à été fait le 27.05.2016

En négociant le prix à: 650€

A ce jour: 29.05.2016

L'acheteur me demande les factures des pièces changées, mais il savait que je n'en avait pas, je lui est signaler(distribution, freins, biellette direction)

Le seul soucis signalé:

le compteur de vitesse qui s'arrête de temps en temps, je lui ai promis de lui fournir la pièce (capteur)

De plus il me dit que la voiture consomme plus que ce que je lui avait dit (800kms avec le plein), mais je l'ai vu repartir "sur les chapeaux de roues", il est sur que nous n'avons pas le même style de conduite.

De ce fait:

- Il me menace de me restitué le véhicule et que je le rembourse, et qu'il va la faire vérifiée chez un garagiste pour vérifier mes changements de pièces. (ces pièces devaient impérativement être changées pour que la contre visite du CT soit OK, ce qui à été fait) ,cela bien sur par texto.

Ma question:

- A t'il le droit d'un "retour" de véhicule et exgigez le remboursement ? surtout pour ces motifs

Que me conseillé vous ?

car cette vente m'a permis de racheter un autre véhicule plus grand et je ne possède plus cette somme de 650€.

Merci de votre aide

Cordialement

Par **janus2fr**, le **29/05/2016** à **19:08**

Bonjour,

La seule garantie dans une vente de particulier à particulier est la garantie des vices cachés. Pour que votre acheteur obtienne l'annulation de la vente, il devra donc démontrer un vice caché. Un vice caché est un défaut suffisamment grave pour empêcher l'usage normal du véhicule, qui existait déjà au moment de la vente et dont l'acheteur ne pouvait pas se convaincre malgré examen et essai du véhicule.